



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 58098

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessaire mise en place rapide d'une loi pénitentiaire. Suite à la publication du livre du médecin-chef de la prison de la Santé qui dénonçait les conditions de détention dans cette prison, l'Assemblée nationale avait créé, le 3 février 2000, une commission d'enquête sur l'état des prisons. Les députés, membres de cette commission, ont rendu leur rapport pour le moins inquiétant en juillet dernier, constatant notamment des locaux dégradés, une surpopulation carcérale, la place grandissante des toxicomanes et des détenus souffrant de troubles psychologiques et donc des conditions de travail déplorables pour les surveillants en sous-effectif aux rémunérations insuffisantes. Malheureusement, sept mois après la publication des conclusions de cette commission, aucune suite n'a été pour le moment donnée aux propositions faites par les députés. De plus, il semblerait que le projet de loi pénitentiaire soit repoussé après les élections présidentielles de 2002. Par conséquent, il lui demande quelles mesures elle compte prendre dans l'immédiat pour répondre aux attentes des personnels pénitentiaires et si elle a l'intention de faire inscrire au plus vite le projet de loi pénitentiaire à l'ordre du jour du Parlement, afin qu'il soit adopté dans les délais les plus brefs, eu égard à l'urgence de la situation.

Texte de la réponse

La garde des sceaux fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle porte une attention particulière aux propositions formulées par les rapports des commissions d'enquêtes parlementaires sur l'état des prisons. Suite aux propositions du rapport de la commission Canivet et des rapports des commissions d'enquêtes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Premier ministre a annoncé, lors de l'inauguration de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire le 8 novembre 2000 à Agen, que le Gouvernement élaborerait une grande loi pénitentiaire. Il a été précisé que celle-ci devra s'articuler autour de cinq thèmes principaux : le sens de la peine, l'organisation du service public pénitentiaire, les missions des personnels, les droits et obligations des détenus et le contrôle extérieur des établissements pénitentiaires. La garde des sceaux a souhaité que l'élaboration de ce texte fasse préalablement l'objet d'une vaste consultation faisant appel aux compétences les plus diverses. Ainsi, aux niveaux local et régional, une consultation de l'ensemble des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, des organisations syndicales représentatives au niveau régional et de tous les partenaires institutionnels et associatifs a été conduite par les directeurs régionaux des services pénitentiaires. Des consultations ont également été organisées dans les juridictions. Au niveau national, une consultation est mise en oeuvre avec les différentes organisations professionnelles et dans le cadre de groupes de travail pluridisciplinaires associant les partenaires institutionnels et associatifs de l'administration pénitentiaire. Par ailleurs, un conseil d'orientation stratégique a été installé par la garde des sceaux le 27 février 2001. Composé de personnalités hautement qualifiées, de magistrats, de représentants de l'administration pénitentiaire, du secteur hospitalier, du ministère de l'intérieur, d'avocats, de professeurs de droit et de représentants d'organisations professionnelles et d'associations, ce conseil doit émettre des avis sur les propositions issues des travaux effectués à partir des consultations opérées aux

différents plans local, régional et national. L'ensemble de ces travaux permettra à la garde des sceaux de présenter un projet de loi à l'automne prochain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58098

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1062

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4579